



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8310^e séance

Vendredi 13 juillet 2018, à 10 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Skoog	(Suède)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Lewicki
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/691, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Mme Hailey (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier notre nouveau collègue de la Côte d'Ivoire. Nous sommes très heureux d'avoir l'Ambassadeur Adom parmi nous et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui. Qu'il soit le bienvenu.

Je prends la parole avant le vote parce que nous sommes parvenus à un tournant. La population sud-soudanaise a enduré des souffrances inimaginables et des atrocités indicibles. Ses dirigeants l'ont laissée tomber. Elle a désespérément besoin de nourriture, de médicaments et d'un abri, mais avant tout, elle veut juste que la violence s'arrête. Tous ceux qui sont allés au Soudan du Sud le savent. Les récits des victimes nous hantent. Récemment, une jeune fille de 14 ans du comté de Leer, au Soudan du Sud, a résumé la situation de la manière suivante :

« Je ne pourrai jamais oublier toute la violence dont j'ai été témoin. Comment oublier la vue d'un vieil homme dont on a tranché la gorge avec un couteau avant de le brûler vif? Comment oublier l'odeur de ces cadavres de vieillards et d'enfants en décomposition mangés par les oiseaux? Comment oublier ces femmes qui ont été pendues dans un arbre? »

Cette fille a 14 ans. Elle n'oubliera jamais les atrocités dont elle a été témoin, et nous non plus.

Nous pouvons faire plus qu'écouter ces récits d'épouvante. Nous pouvons faire plus que nous contenter d'exprimer notre sympathie avec des mots creux. Nous pouvons agir.

Aujourd'hui, les États-Unis présentent un projet de résolution (S/2018/691) qui vise à imposer un embargo sur les armes et de nouvelles sanctions contre certains des responsables de la violence. L'objectif est simple. Pour venir en aide à la population sud-soudanaise, nous avons besoin que la violence cesse, et pour mettre fin à la violence, nous devons arrêter le flux d'armes que les groupes armés utilisent pour se combattre et terroriser la population. Nous devons stopper les armes et stopper la violence. Tout le monde au Conseil de sécurité devrait donc appuyer un tel projet de résolution.

L'idée d'un embargo sur les armes au Soudan du Sud n'est malheureusement pas nouvelle. En 2016, les États-Unis l'avaient déjà proposé. Nous aurions certainement dû imposer un embargo à l'époque voire beaucoup plus tôt encore, mais notre proposition a échoué. Nous ne pouvons qu'imaginer la quantité d'armes qui sont parvenues aux parties au Soudan du Sud depuis lors et combien de personnes en sont mortes. Ces armes sont celles que les groupes armés utilisent pour abattre les pères devant leurs femmes et leurs enfants, pour attaquer les convois d'aide alimentaire ou pour agresser les femmes et les filles. Le Conseil de sécurité a eu la possibilité d'aider à mettre fin à cette situation, mais nous avons échoué. Nous portons ce fardeau sur nos épaules.

Les États-Unis sont déterminés à ce que nous n'abandonnions pas la population sud-soudanaise une nouvelle fois. Nous avons tout essayé pour parvenir à un cessez-le-feu véritable au Soudan du Sud. Nous avons donné aux parties d'innombrables occasions de changer leur comportement, à tel point qu'il est impossible d'en faire le compte. Nous avons attendu toujours et encore que les négociations aboutissent à un changement. Mais le temps passe, et les combats au Soudan du Sud eux se poursuivent.

L'ONU a publié récemment un rapport sur la violence dans un seul État du Soudan du Sud pour la courte période allant du 16 avril au 24 mai de cette année. En l'espace de ces six semaines, l'ONU a recensé 40 villages attaqués par des forces armées; 120 femmes et filles violées, y compris lors de viols en réunion; 232 civils tués, dont 35 enfants; 25 personnes pendues; 63 enfants, personnes âgées et personnes handicapées brûlés vifs. Au Soudan du Sud, les personnes sont littéralement

brûlées vives par les groupes armés ou pendues dans les arbres. C'est barbare et, je le répète, tous les actes de violence que je viens de citer ne couvrent qu'une période de six semaines seulement et ne concernent qu'un seul État.

Le plus paradoxal dans tout ça, c'est que tous ces combats ont eu lieu après que les parties ont signé l'accord de cessation des hostilités en décembre. Il semble que régulièrement, à quelques mois d'intervalle, les parties annoncent qu'elles se sont mises d'accord sur un nouveau cessez-le-feu. Parfois, elles les qualifient même de cessez-le-feu « permanents ». Mais ces cessez-le-feu n'ont jamais été respectés. La seule chose dont on peut être sûr à propos du cessez-le-feu au Soudan du Sud, c'est qu'il sera violé par les parties au bout de quelques heures.

La question qui se pose à nous aujourd'hui est donc très simple. Pourquoi diable voudrions-nous fournir plus d'armes aux responsables de cette folie? Pourquoi donnerions-nous aux parties de nouvelles occasions d'attaquer la population du Sud-Soudan? Comment expliquer au peuple sud-soudanais que nous sommes prêts à laisser ses tortionnaires se procurer de nouvelles armes? Fournir davantage d'armes au Soudan du Sud ne peut pas être la solution.

Nous avons entendu certains dire qu'un embargo sur les armes risquerait de faire dérailler le processus de paix. Je veux être claire, les États-Unis soutiennent le processus de paix au Soudan du Sud. Nous n'avons pas de souhait plus cher que de voir le dialogue fonctionner. L'embargo sur les armes est une mesure pour protéger les civils et mettre fin à la violence. Pour que les négociations fonctionnent, il faut briser le cercle vicieux des promesses non tenues et respecter le cessez-le-feu. Ce n'est pas en laissant les parties acquérir toujours plus d'armes qu'on rétablira la paix au Soudan du Sud. C'est l'inverse, au contraire, qu'il faut faire. En appuyant l'embargo sur les armes nous montrerons aux parties que nous en avons assez des retards et des blocages. Nous montrerons que nous sommes déterminés à améliorer la vie des Sud-Soudanais.

Voilà trop longtemps que le Conseil de sécurité déçoit les attentes de ces personnes. Cela fait des années que nous échouons à imposer un embargo sur les armes, alors que nous aurions pu contribuer à prévenir tant de souffrances. Cela fait des années que nous ne parvenons pas à stopper les combats. Cela fait des années que nous sommes incapables de tenir les dirigeants sud-soudanais responsables du malheur qu'ils ont causé.

Mais aujourd'hui, nous pouvons et nous devons faire mentir l'histoire. Nous pouvons nous unir et montrer au Soudan du Sud que l'ère de l'impunité est révolue. Nous pouvons montrer au monde que le Conseil de sécurité peut s'acquitter de ses responsabilités et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Surtout, nous pouvons envoyer une petite lueur d'espoir au peuple sud-soudanais. En adoptant le projet de résolution, nous pouvons nous tenir solidaires à ses côtés et lui montrer enfin que nous pouvons l'aider.

Les États-Unis exhortent tous les membres du Conseil de sécurité à faire ce qui est juste pour le peuple sud-soudanais. Nous les exhortons à voter pour ce projet de résolution.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter de manière plus officielle la bienvenue à mon frère, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire.

Nous sommes à un moment particulièrement critique dans le processus de paix au Soudan du Sud. Le forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix a fait des progrès notables et, pour la première fois depuis longtemps, il est permis d'espérer qu'une percée est possible. Les parties ont déjà conclu un accord sur les arrangements en matière de sécurité et, d'après les informations que nous recevons de Khartoum, elles sont plus proches que jamais de parvenir à un accord sur les questions de gouvernance.

La décision que nous allons prendre aujourd'hui en lien avec les sanctions aura des conséquences très graves pour le processus de paix. C'est pourquoi la région et – j'ajouterais – le continent demandent que la situation soit traitée avec prudence et patience. Pourquoi? Elle doit être traitée avec prudence et patience parce que, sans cela, toutes les violations des droits de l'homme qui sont commises aujourd'hui pourraient être même pires. Notre objectif est justement d'éviter le pire.

Si le Conseil de sécurité prend une telle mesure sans accorder sa position avec celle de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'Union africaine, ce sera non seulement inutile, mais compromettra sérieusement le processus de paix, sans compter que cela donnera une mauvaise image de la coopération et du partenariat entre l'ONU et les organisations régionales, que nous voulons tous voir renforcés.

Tout en n'étant nullement opposées à des mesures punitives, l'Union africaine et l'IGAD sont d'avis que ce n'est pas le moment de prendre de telles mesures. Le

Conseil des ministres de l'IGAD a clairement indiqué que la poursuite d'une telle démarche à ce stade ne serait pas du tout productive. C'est une question de jugement, étant donné la complexité de la situation. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine partage ce point de vue. Ne pas tenir compte de l'avis des deux organisations, qui ont tant investi dans le processus de paix et qui seraient les plus touchées par son échec, revient à piétiner les principes qui sous-tendent la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. La cause de la paix et de la protection des civils, que nous souhaitons voir avancer, aurait moins de chances de réussir si, face à la position de l'IGAD et de l'Union africaine, le Conseil de sécurité décidait de faire cavalier seul et se retrouvait en profond désaccord avec les deux organisations régionales. C'est pourquoi nous engageons tous les membres du Conseil à entendre les appels de la région et à voter d'une manière qui permettrait de renforcer la cohésion entre les trois organisations. Après tout, c'est cette cohésion qui fera ou défera le processus de paix.

Le recours à des sanctions immédiates à ce stade reviendrait à ne pas prendre en compte les progrès qui ont été réalisés à ce jour. Dans ces circonstances, il ne serait pas surprenant que le projet de résolution S/2018/691, s'il était adopté, sème la confusion entre les parties, car il leur serait difficile de concilier l'action du Conseil avec la réalité du processus de paix. Les parties seraient tout à fait en droit d'attendre des encouragements du Conseil pour les progrès accomplis, indépendamment du chemin qu'il leur reste à parcourir pour réaliser une percée. Or, ce qu'elles risquent de voir est le contraire, ce qui, pour elles et pour ceux qui suivent de près le processus de paix au Soudan du Sud, est un paradoxe. On ne se fait pas punir pour avoir réalisé des progrès!

Nous avons entendu l'argument selon lequel rien n'a changé dans le processus de paix, que les parties font tout simplement mine d'y adhérer, mais ce que nous avons vu ces derniers temps est tout à fait différent. Le Conseil devrait, au contraire, apprécier ce que les Présidents de l'Ouganda et du Soudan ont fait en menant de concert un effort bien calibré pour pousser les parties vers la paix. Cela a d'ailleurs abouti à un scénario dans lequel le Président Salva Kiir et M. Machar pourraient se retrouver ensemble au Gouvernement, le premier reconduit à son poste et le second devenant Premier Vice-Président. Si ce n'est pas un progrès, qu'est-ce que c'est? C'est pourquoi il nous paraît difficile de voter pour le projet de résolution dont nous sommes saisis (S/2018/691) et pourquoi, à notre avis, il devrait en être

de même pour les autres membres du Conseil. C'est l'avis que l'IGAD et l'Union africaine donnent au Conseil.

Nous remercions à l'avance tous les membres du Conseil qui respectent les vues des organisations régionales et agissent en conséquence. Il ne doit pas y avoir de confusion. Il s'agit d'une résolution qui ne reflète pas l'esprit ni les principes qui devraient sous-tendre la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Ce qui est tout aussi inquiétant, c'est que cette proposition ne respecte pas le consensus des membres du Conseil. Un Conseil divisé sur cette question, nous le savons tous, ne contribuera pas au processus de paix, parce que cela enverra le mauvais message aux parties, ce qui entraînera une perte de crédibilité du Conseil et, partant, une baisse de son influence. C'est ce que nous avons essayé d'éviter, mais en vain.

Avant de conclure, je dois exprimer ma gratitude à nos collègues, les représentants des trois États africains membres du Conseil, pour tous les efforts que nous avons déployés ensemble afin d'appuyer la position de l'Union africaine sur cette question cruciale.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale craint qu'aujourd'hui ne soit un triste jour pour les relations entre l'Organisation et le continent africain. Le texte du projet de résolution S/2018/691, qui fera l'objet d'un vote, constitue un pas en arrière dans le cadre des nombreux efforts qui sont menés de part et d'autre pour construire une relation solide fondée sur la confiance mutuelle et la poursuite d'objectifs communs.

Notre position est bien connue. L'imposition de sanctions par le Conseil à ce stade constituerait non seulement une ingérence contre-productive dans les progrès indéniables qui ont été réalisés sur le terrain, mais traduirait également un manque de respect manifeste pour les États et les organisations régionales concernés. Nous regrettons profondément que nos collègues du Conseil aient opté pour cette ligne de conduite.

La Guinée équatoriale estime que le message qui devrait émaner de cette salle est un message de reconnaissance, d'encouragement et d'appui aux efforts qui sont déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine, et en particulier le Président Al-Bashir du Soudan et le Président Museveni de l'Ouganda, et qui, au cours des dernières semaines, ont donné des résultats concrets.

À l'évidence, on ne peut s'attendre à ce que les accords signés modifient radicalement la situation

du jour au lendemain. Ce serait naïf, et personne ici dans cette salle ne l'est. Il faut du temps pour que les engagements pris produisent leurs effets, d'autant plus dans un conflit comme celui du Soudan du Sud, qui implique de nombreux acteurs et différents scénarios. Du temps, voilà ce que nous demandons, un tout petit plus de temps. Un délai raisonnable est nécessaire pour évaluer et surveiller la mise en œuvre et la viabilité de ces accords et, le cas échéant, prendre les mesures appropriées contre ceux qui les violent ou font obstacle à la paix. Entre-temps, aucun de nous n'a l'autorité morale ni la légitimité pour écarter ces efforts *a priori*.

Nous sommes tous d'avis qu'il faut faire pression sur les parties pour instaurer une paix sûre et durable au Soudan du Sud, mais nous insistons sur le fait que cette pression doit être exercée, comme elle l'est actuellement, par les acteurs régionaux, avec l'appui et avec la confiance du Conseil, et non avec le manque de considération et avec le mépris qui est affiché. Cependant, nous souhaitons, comme tous les autres membres du Conseil, le meilleur pour le jeune peuple sud-soudanais, qui n'a que trop souffert. De même, nous exprimons notre appui à ses dirigeants pour qu'ils sachent se montrer à la hauteur des circonstances et qu'ils saisissent cette nouvelle occasion pour atteindre la paix. C'est la raison pour laquelle la République de Guinée équatoriale s'abstiendra dans le vote sur le projet de résolution S/2018/691, afin de donner la possibilité aux acteurs politiques et aux institutions de la région de consolider les efforts qu'ils sont en train de déployer pour parvenir à une paix définitive au Soudan du Sud.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Côte d'Ivoire, France, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Guinée équatoriale, Éthiopie, Kazakhstan, Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 9 voix pour et 6 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2428 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption de la résolution 2428 (2018), qui renouvelle, pour un an, le régime de sanctions contre le Soudan du Sud. La France a bien entendu, néanmoins, ses collègues d'Éthiopie et de Guinée-équatoriale et partage leur volonté que le Conseil reste rassemblé en soutien au processus politique et à l'action menée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine.

Cette résolution ne vise pas à nuire aux négociations menées par l'IGAD. Son objectif est de protéger les populations civiles. Elle permet la mise en place d'un régime d'embargo sur les armes, que la France appelait de ses vœux depuis plusieurs années. Cet embargo, en limitant l'afflux d'armements vers le Soudan du Sud, est une des mesures les plus importantes que le Conseil pouvait prendre pour protéger les populations civiles sud-soudanaises. Le Conseil de sécurité, en adoptant également des sanctions individuelles contre deux responsables militaires importants de chaque camp, envoie un signal très clair : l'impunité pour les violences faites aux civils et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire les plus élémentaires ne peut plus être acceptée. Les individus qui cherchent à prolonger ce conflit, au mépris de la vie de leurs concitoyens, doivent savoir qu'ils en subiront les conséquences.

La situation au Soudan du Sud ne s'améliorera réellement que si un terme est mis au conflit. La France est encouragée par les progrès récents dans le processus politique. Elle salue l'engagement de l'IGAD et invite les parties sud-soudanaises à finaliser au plus vite un accord, pour que les armes se taisent enfin et que la population sud-soudanaise puisse retrouver, dans la paix, la vie à laquelle elle aspire, et les membres peuvent être assurés de l'engagement résolu de la France en ce sens.

Qu'il me soit permis de dire un dernier mot pour saluer notre nouveau collègue de la Côte d'Ivoire, S. E. M. Kacou Houadja Léon Adom. C'est un grand plaisir de l'accueillir ici. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour saluer l'excellent travail de

S. E. M. Alcide Djédjé, qui a assuré un intérim dans les meilleures conditions après le départ du très regretté Bernard Tanoh-Boutchoue, dont le souvenir reste très présent pour nous tous, et qui reste pour le Conseil, et certainement pour moi-même, une source d'inspiration que je n'oublierai jamais.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne a voté pour la résolution 2428 (2018), et nous regrettons de ne pas avoir pu parvenir à un consensus sur ce texte important. Nous avons appuyé la résolution parce que nous sommes choqués par la violence continue au Soudan du Sud, et nous pensons qu'il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de prendre des mesures adéquates dans les limites de ses capacités en vue de freiner et de prévenir la tragédie humanitaire en cours au Soudan du Sud.

La Pologne apprécie les efforts régionaux déployés par les dirigeants africains, ainsi que le rôle moteur qu'ils jouent au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour trouver une solution politique viable au conflit et mettre fin à la guerre civile au Soudan du Sud. Nous considérons que les mesures adoptées aujourd'hui par le Conseil de sécurité sont un moyen important de promouvoir le processus de paix. Nous pensons que mettre un terme au flux incontrôlé d'armes vers le territoire sud-soudanais permettra de réduire le nombre d'affrontements sur le terrain et de violations du cessez-le-feu, mais surtout, que cela réduira considérablement la violence et la brutalité contre les civils. La protection des civils est l'objectif principal de la résolution. Dans ses résolutions antérieures, le Conseil a clairement indiqué que les combats au Soudan du Sud doivent cesser et que ceux qui violent le cessez-le-feu et entravent le processus de paix devront en subir les conséquences. Nous saluons le fait qu'aujourd'hui, le Conseil de sécurité a décidé de passer des paroles aux actes.

Enfin, je voudrais, au nom de ma délégation, saluer très chaleureusement le nouveau Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, et nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec lui et avec son excellente équipe.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue de la Côte d'Ivoire, et nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec lui.

Le Royaume des Pays-Bas salue l'adoption de la résolution 2428 (2018), en particulier les mesures qui

y sont énoncées. Les Pays-Bas ont à maintes reprises appelé le Conseil à imposer un embargo sur les armes. Cet embargo souligne le fait qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Nous nous félicitons en particulier des sanctions imposées à l'encontre de deux individus. Leur responsabilité dans les violations flagrantes des droits de l'homme a été bien documentée. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité envoie un message clair, à savoir que la communauté internationale ne tolérera plus les violations flagrantes des droits de l'homme au Soudan du Sud, tout en soulignant la nécessité que les négociations politiques en cours aboutissent à des résultats concrets.

Le Conseil de sécurité continuera de suivre la situation au Soudan du Sud et se tient prêt à faire plus si nécessaire. Nous nous félicitons vivement de l'insertion de critères de désignation spécifiques relatifs à la violence sexuelle dans la résolution 2428 (2018). Par le biais de ces références supplémentaires, le Conseil de sécurité reconnaît la nature systématique, structurelle et généralisée de la violence sexuelle au Soudan du Sud. Les rapports sur ce pays témoignent à maintes reprises de l'horreur de ces crimes, et si quiconque a le courage de le consulter, le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme publié plus tôt cette semaine en est une preuve évidente. Aujourd'hui, le Conseil signale que cette violence doit cesser. L'impunité doit cesser.

Enfin, nous nous félicitons de la force avec laquelle la résolution fait référence au lien entre le conflit et la faim. Il s'agit d'un point particulièrement préoccupant pour le Royaume des Pays-Bas, et qui est pertinent pour la situation au Soudan du Sud. Nous remercions la porte-plume pour son initiative et le Conseil a envoyé un signal très clair. Il est maintenant grand temps que les parties concernées parviennent à une solution politique durable et pacifique.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Conseil dans ses nouvelles fonctions au nouveau Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, S.E. l'Ambassadeur Adom. Je me réjouis à la perspective de notre coopération fructueuse au sein du Conseil.

Le processus politique au Soudan du Sud se trouve actuellement à un stade crucial. Grâce aux efforts de médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de l'Union africaine (UA), de l'Éthiopie, du Soudan, de l'Ouganda et d'autres organisations et pays de la région, le processus politique au Soudan du Sud a récemment fait des progrès

manifestes, démontrant ainsi clairement que toutes les parties ont la volonté de rechercher la paix et de régler les problèmes par la voie politique.

Dans le contexte actuel, le Conseil de sécurité doit jouer pleinement son rôle constructif et continuer à apporter tout l'appui possible aux efforts de médiation de l'IGAD, de l'UA et des pays de la région. Tandis qu'ils travaillent d'arrache-pied, nous devons continuer à maintenir notre confiance et notre patience afin d'aider à faciliter le processus politique au Soudan du Sud.

La Chine a toujours soutenu que les sanctions ne devraient servir que de moyen et non de fin en soi. Toute mesure prise par le Conseil devrait permettre d'assurer le règlement politique des questions à l'examen, et non l'inverse. L'UA et l'IGAD ont indiqué à plusieurs reprises récemment qu'il n'est ni souhaitable ni utile d'imposer des sanctions supplémentaires au Soudan du Sud. Le Conseil de sécurité doit écouter les aspirations légitimes des organisations régionales et des pays d'Afrique et adopter une position prudente lorsqu'il s'agit d'imposer des sanctions.

Nous avons noté que les porte-plumes ont apporté certaines améliorations à la résolution 2428 (2018) à la demande conjointe de la Chine et de certains autres membres du Conseil. Aujourd'hui, cependant, la résolution insiste toujours sur l'imposition de sanctions à l'encontre du Soudan du Sud, y compris un embargo sur les armes, ce qui pourrait compliquer la situation et nuire à l'avancement du processus de paix. La Chine s'est abstenue lors du vote sur la résolution pour ces raisons.

Je tiens à réaffirmer que le Gouvernement chinois a toujours soutenu le processus de paix au Soudan du Sud, ainsi que les efforts déployés par le pays pour rétablir la stabilité et le développement national. Avec le reste de la communauté internationale, la Chine est prête à appuyer pleinement les efforts de paix déployés par le Soudan du Sud, les organisations régionales et d'autres pays de la région, et à apporter une contribution constructive à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan du Sud et sur le continent africain.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre à nos collègues pour souhaiter la bienvenue au nouvel Ambassadeur de la Côte d'Ivoire et l'assurer de notre plein appui dans son travail.

La Bolivie regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de maintenir l'unité sur cette question, précisément au moment où le Soudan du Sud en a le

plus besoin. Nous sommes conscients de la gravité de la situation dans ce pays et nous déplorons profondément les souffrances de sa population.

Notre décision de nous abstenir de voter à cette occasion tient à des éléments spécifiques qui n'ont pas été entendus concernant l'imposition d'un embargo sur les armes et de sanctions à l'encontre des personnes identifiées à l'annexe 1 de la résolution. La Bolivie estime que le seul moyen de parvenir à une paix stable et durable au Soudan du Sud est un processus politique sérieux, inclusif et soigneusement construit entre les parties au conflit, avec l'appui fondamental de la région. C'est précisément ce que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine ont élaboré au cours de l'année écoulée et ce qui pourrait être sérieusement compromis par la décision d'aujourd'hui.

Nous regrettons que n'ait pas été entendu l'appel de l'IGAD, de l'Union africaine, de l'Ouganda, du Soudan et de l'Éthiopie contre l'imposition de mesures punitives à ce stade des négociations, étant donné que des progrès ont été réalisés ces dernières semaines dans le dialogue entre les principaux dirigeants du pays, qui ne s'étaient pas rencontrés en personne depuis plus de deux ans. De même, la région a mis de côté des divisions qui semblaient irréconciliables afin d'apporter un soutien unanime au Soudan du Sud. Nous sommes convaincus que la meilleure décision aurait été de soutenir la région jusqu'à la conclusion des pourparlers en cours, compte tenu notamment du fait qu'ils se trouvent à un stade crucial et qu'en l'absence d'un engagement réel des parties, des mesures appropriées n'auraient pu être envisagées que contre ceux qui ne font pas preuve de la volonté nécessaire d'assumer leurs engagements. Nous ne devons pas sous-estimer la capacité des pays à résoudre leurs conflits, car ce sont eux, plus que quiconque, qui aspirent à la paix et à la stabilité. Malheureusement, nous prenons une fois de plus des décisions en dépit des recommandations de la région. Nous insistons pour que ces mesures fassent l'objet d'un accord de principe avec les organisations régionales.

Pour terminer, je voudrais saluer le travail inlassable des membres de l'IGAD, de l'Union africaine et en particulier de l'Ouganda, du Soudan et de l'Éthiopie, qui sont devenus des acteurs clés dans la médiation des processus de réconciliation et de compréhension dans leur région et avec lesquels nous travaillons avec gratitude au quotidien au Conseil. Nous sommes témoins de leurs efforts et de leur engagement en faveur

de la paix, et nous réitérons notre soutien inconditionnel au travail qu'ils accomplissent pour leur région.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2428 (2018), relative à la prorogation des sanctions contre le Soudan du Sud. Nous n'essayons pas de minimiser la situation dans le pays. Nous savons que diverses parties continuent de violer le régime de cessez-le-feu et que la situation humanitaire reste grave. Toutefois, il est également clair qu'il y a eu un certain mouvement positif dans le processus de règlement. Outre les réunions qui ont déjà eu lieu entre les dirigeants du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit et Riek Machar, il y a eu la signature, le 27 juin, de la Déclaration de Khartoum et des plans ont été faits pour la tenue des négociations tant attendues à Nairobi dans un avenir très proche. En moins d'un mois, grâce aux efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le format mis en place pour les contacts entre les politiciens du Soudan du Sud s'est transformé sous nos yeux en une véritable plate-forme de négociation. Nous sommes d'accord avec notre collègue éthiopien lorsqu'il dit : « Si ce n'est pas un progrès, qu'est-ce que c'est? ». Ceux qui se soucient vraiment de voir la paix s'instaurer dans ce pays qui souffre depuis longtemps peuvent-ils vraiment croire le contraire?

Vu les circonstances, il serait logique de soutenir l'approche de l'Union africaine – conformément à l'idée qu'il importe de renforcer notre partenariat, ce dont nous discuterons au Conseil de sécurité la semaine prochaine – et d'affirmer notre solidarité avec les efforts de médiation de l'IGAD, dont les membres, comme nous le savons, ont indiqué de manière catégorique qu'accroître la pression des sanctions sur le Soudan du Sud était très malvenu. Nous regrettons que le Conseil ait choisi aujourd'hui cette option décevante. Au lieu d'écouter la position régionale, nos collègues ont brandi sans réfléchir le bâton des sanctions. Nous sommes résolument convaincus qu'imposer des sanctions aux personnes qui participent activement au processus politique ou aux membres du Gouvernement est contre-productif. Un embargo sur les armes n'aura pas non plus d'effet positif sur le processus de règlement politique. À entendre nos collègues américains, on dirait que l'embargo est le remède miracle à presque tous les maux.

Nous savons tous pertinemment que le Soudan du Sud est effectivement inondé d'armes, mais les tentatives de restreindre l'approvisionnement ne doivent pas être dirigées uniquement contre les forces

gouvernementales. L'expérience des pays de la région montre que ce ne sont pas les embargos qui mettent fin à la violence armée, mais les efforts systématiques pour réformer les structures de sécurité, la mise en œuvre de programmes de collecte des armes auprès de la population et le désarmement et la démobilisation des combattants.

Enfin, je ne saurais passer sous silence le fait que nous nous posons de plus en plus de questions sur les méthodes de travail des rédacteurs, dont les efforts font que la profonde scission au sein du Conseil sur le dossier sud-soudanais se poursuit. Ce n'est pas ainsi qu'on contribuera à renforcer l'autorité du Conseil ou de l'ONU en général, un sujet dont ceux qui ont soutenu la résolution aujourd'hui prétendent pourtant se soucier vivement. Or, on le voit, leurs actes prouvent le contraire. En ce qui concerne la Russie, nous n'avons jamais appuyé et n'appuierons jamais les politiques consistant à imposer des décisions à des régions et des pays indépendants pour des convenances de politique intérieure ou d'autres raisons. Espérons que malgré la décision regrettable d'aujourd'hui, le fragile processus visant à établir un dialogue constructif entre les parties sud-soudanaises ne sera pas remis en cause et que les efforts de médiation de l'IGAD se poursuivront.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2428 (2018) parce que celle-ci n'est pas en phase avec les positions et préoccupations des pays de la région et des organisations régionales compétentes, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'Union africaine, concernant le caractère opportun des décisions qu'elle prévoit. Nous tenons à rappeler que le 30 juin, le Conseil des ministres de l'IGAD a décidé qu'il n'était pas judicieux d'imposer des sanctions à ce stade. Et nous saluons vivement les efforts concertés de l'ONU, de l'Union africaine et de l'IGAD, ainsi que les efforts de médiation des pays de la région, qui ont contribué à parvenir à la Déclaration de Khartoum.

Ma délégation estime qu'en dépit de l'adoption de la résolution 2428 (2018) aujourd'hui, il demeure extrêmement important de faire en sorte que le Conseil reste uni dans son appui aux efforts déployés par l'IGAD et l'Union africaine pour parvenir à la paix et à la stabilité au Soudan du Sud. Nous devons tous œuvrer pour que les organisations régionales jouent un plus grand rôle dans les travaux du Conseil de sécurité et

aider ces organisations dans leurs efforts pour obtenir des avancées.

Par ailleurs, nous exhortons le Gouvernement sud-soudanais et l'opposition à travailler de manière énergique et sincère à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit et à poursuivre leurs pourparlers de paix inclusifs et constructifs afin de résoudre les questions en suspens concernant les arrangements en matière de gouvernance et de sécurité. En tant que membre observateur de l'Union africaine, nous tenons à exprimer notre solidarité avec la position des représentants de l'Éthiopie et de la Guinée équatoriale.

Enfin, nous tenons nous aussi à souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Côte d'Ivoire et à lui exprimer cordialement tous nos vœux de succès dans les tâches qui l'attendent.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Côte d'Ivoire et lui adresser tous nos vœux de succès dans ses fonctions.

Nous remercions tous les membres du Conseil, et notamment la délégation des États-Unis, pour la souplesse et la coopération dont ils ont fait montre pendant les négociations sur la résolution 2428 (2018). Nous accueillons positivement les importantes avancées et les efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour parvenir à un règlement politique global, efforts que nous appuyons pleinement. Toutefois, dans le même temps, nous partageons la vive préoccupation des autres membres du Conseil face à la poursuite du conflit au Soudan du Sud et à ses répercussions catastrophiques sur les civils et sur la paix et la stabilité dans la région.

Le vingt et unième rapport du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a confirmé que des violations graves du cessez-le-feu continuaient d'avoir lieu, ce qui nous préoccupe tous. Toutefois nous croyons résolument dans l'importance et la nécessité des efforts de médiation de l'IGAD et des pays de l'Union africaine, qui doivent se poursuivre avec l'appui de la communauté internationale et du Conseil de sécurité. Les crises en Afrique doivent d'abord et avant tout être réglées au moyen de solutions africaines si l'on veut parvenir à des règlements permanents. Nous pensons que la prorogation technique de la précédente résolution sur ce sujet, résolution 2418 (2018), était l'occasion de donner

davantage de temps aux négociations pour avancer, tout en rappelant clairement les outils que la Charte des Nations Unies met à la disposition du Conseil de sécurité. L'annexe à la résolution d'aujourd'hui ne compromet pas, selon nous, le rôle de ceux qui participent de manière positive au processus politique. Nous espérons que la résolution d'aujourd'hui sera l'occasion pour les différentes parties sud-soudanaises de poursuivre leurs pourparlers afin de parvenir à un règlement global, juste et approprié qui mette fin au conflit et à l'afflux d'armes dans le pays afin de préserver la vie des civils, d'encourager la paix et de sortir le Soudan du Sud du cycle destructeur de la guerre.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue de la Côte d'Ivoire. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui et tenons à remercier l'Ambassadeur Alcide Djédjé pour son excellente coopération durant la période où il a assuré l'intérim.

Nous avons voté pour la résolution 2428 (2018), mais à entendre certaines des explications de vote qui ont été faites dans la salle aujourd'hui, un observateur extérieur pourrait penser, sans qu'on puisse le lui reprocher, que cette résolution portait sur le processus de paix. Or ce n'est pas le cas. La résolution vise à protéger la population sud-soudanaise. Elle impose un embargo qui aurait dû être en place depuis longtemps pour limiter le flux d'armes qui alimente le conflit au Soudan du Sud, ainsi que de nouvelles sanctions ciblées contre deux individus dont les agissements n'ont fait qu'étendre et prolonger le conflit, causant des souffrances incommensurables à la population sud-soudanaise. Les deux personnes visées sont des militaires et il existe des preuves irréfutables de leur responsabilité dans les violations des droits de l'homme qui ont été commises. Cela en dirait tristement long sur les perspectives de paix si ces deux mesures, destinées à aider le peuple sud-soudanais, devenaient un prétexte pour entraver et compliquer le processus de paix. Ce n'est pas en fermant les yeux sur les atrocités qu'on fait avancer la paix et mon expérience me dit que si des gens cherchent une raison d'abandonner le processus de paix, ils en trouveront toujours une, que le Conseil prenne ou non des mesures pour protéger la population de ce pays.

Je voudrais être très claire : nous comptons sur la poursuite du processus de paix. Nous appuyons les efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine et d'autres

organisations régionales à cette fin, et nous exhortons tous les dirigeants sud-soudanais à travailler avec elles pour faire avancer le processus de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Suède.

Des millions de personnes au Soudan du Sud attendent toujours que leurs dirigeants mettent fin aux combats. Malgré les efforts louables de la région pour parvenir à un accord, les parties n'ont toujours pas consenti les compromis nécessaires et les combats se poursuivent. De fait, les manœuvres en cours pour prolonger unilatéralement les mandats de Salva Kiir et du Parlement de transition posent même la question de savoir si les participants aux négociations sont de bonne foi.

Le Secrétaire général, dans le rapport (S/2018/609) qu'il a présenté suite à la résolution 2418 (2018), a confirmé que les combats n'ont pas cessé. En outre, le récent rapport conjoint de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que les rapports du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, contiennent des témoignages poignants sur la violence dont sont victimes les civils, y compris des violences sexuelles et sexistes généralisées. La situation des femmes et des filles est extrêmement difficile. Il faut que cela cesse.

Nous partageons avec d'autres membres du Conseil un profond sentiment de frustration. Le Conseil s'est déclaré déterminé à faire en sorte que les parties respectent leurs engagements, obligations et responsabilités. La communauté internationale ne peut rester les bras croisés, tandis que la violence et les atrocités de masse se poursuivent, au mépris flagrant du droit international et en violation des cessez-le-feu convenus.

Il est clair que la dernière chose dont le Soudan du Sud a besoin en ce moment, c'est de plus d'armes. D'ailleurs, compte tenu des engagements pris à Khartoum en faveur d'un cessez-le-feu, dont nous nous félicitons, les parties ne devraient en avoir nul besoin. Au contraire, tous les efforts et toutes les ressources devraient être réorientés d'urgence vers la réponse à la situation humanitaire catastrophique. Cela permettrait d'alléger les souffrances des 7 millions de Sud-Soudanais qui ont besoin d'une aide humanitaire. L'accès humanitaire sans entrave doit être garanti.

Comme l'a dit le Coordonnateur des secours d'urgence en mai :

« La première chose dont on a besoin pour soulager les souffrances humaines, c'est d'abord et avant tout que cesse la violence. »

Il ne faut pas que de nouvelles armes parviennent à des parties qui semblent déterminées à prolonger le conflit. C'est pourquoi nous sommes pour que l'ONU impose un embargo sur les armes au Soudan du Sud, et c'est pourquoi nous avons voté pour la résolution 2428 (2018), adoptée aujourd'hui.

Trouver une solution politique inclusive et négociée au niveau régional reste le seul moyen viable de parvenir à la paix. Nous félicitons l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'ensemble de la région pour les efforts qu'elles déploient en vue d'une telle solution politique. Ce processus doit se poursuivre avec vigueur et le Conseil doit envisager soigneusement les moyens d'épauler au mieux l'effort régional de manière à ce que les choses changent aussi réellement sur le terrain, y compris en trouvant le juste équilibre entre encouragement et pression crédible. Mais surtout, les dirigeants des deux pays doivent sincèrement faire preuve de bonne volonté et d'un esprit de compromis, et faire passer les intérêts de la population en premier.

Le Conseil doit être prêt à envisager d'autres mesures ciblées contre les individus qui incitent à la violence ou cherchent à faire dérailler le processus de paix. Dans le même temps, nous devons aussi être prêts à réagir aux évolutions positives.

Pour que les efforts de paix aient toutes les chances de réussir, il est impératif que dorénavant nous soyons unis et parlions d'une seule voix aux parties.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours.

Je voudrais remercier les membres du Conseil qui se sont abstenus dans le vote sur la résolution 2428 (2018), parmi lesquels les représentants de l'Éthiopie et de la Guinée équatoriale notamment. Ils estiment que la résolution n'est d'aucune aide et fera obstacle à la paix.

En quoi risque-t-elle de nuire à la paix? Ce n'est pas tant la résolution en elle-même, mais le fait qu'elle soit adoptée à un moment où le processus de paix enregistre des avancées réelles qui risque de faire pencher la balance pour les parties qui négocient. L'opposition va penser que le Conseil de sécurité est de son côté. Pourquoi dès lors devrait-elle continuer à négocier la paix? C'est en cela que la résolution est regrettable.

Mais avant tout, ma délégation considère que cette résolution témoigne d'un vrai problème, non pas entre le Conseil de sécurité et le Soudan du Sud, mais entre le Conseil, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine et le continent. Régulièrement au Conseil, on entend parler d'affront, de camouflet. Eh bien si l'on veut parler de camouflet, je pense que cette résolution est un véritable camouflet pour ces organisations qui tentent au moment même où nous parlons de rétablir la paix au Soudan du Sud et à Khartoum.

Nous voudrions saluer l'IGAD et l'Union africaine, en particulier le Président Omer Al-Bashir, le Président Yoweri Museveni et le Premier Ministre éthiopien, M. Abiy Ahmed, pour avoir su trouver une approche différente qui semble fonctionner et aller dans le sens du retour de la paix au Soudan du Sud. Comme nous l'avons dit, la résolution qui vient d'être adoptée n'y contribuera pas, mais l'IGAD et le Soudan du Sud demeurent déterminés. C'est au sein de la région, au sein de l'IGAD et de l'Union africaine que nous irons chercher la paix, et nous espérons d'autres bonnes nouvelles à cet égard dans les tout prochains jours.

Encore une fois, je tiens à remercier les membres qui se sont abstenus, et nous sommes impatients de recevoir de meilleures nouvelles en provenance de Khartoum et du Soudan du Sud dans un proche avenir.

La séance est levée à 11 h 15.